REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

N° 2026/010/009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 3 novembre, à 20h00,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Christine **CLEMENT**, Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS**, François **GAZAVE**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**,

Absents excusés : Romain **BOUVET**, Joëlle **CAMPERS**, Anne-Emmanuelle **LECLÈRE** (pouvoir à Mathieu **LECLERCQ**), Coline **MARGUERETTAZ** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**) Claire **VANMARCKE** (pouvoir à **Nadège EMPEREUR**).

Secrétaire de séance : Christel **MAILHÉ**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17
Date de la convocation : le 29 octobre 2026
Date de publication : 6 novembre 2026 au 6 janvier 2027

****

DECISION MODIFICATIVE N° 02-2026 DU BUDGET PRINCIPAL N° 70300 DE L'EXERCICE 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la pharmacie afin de créer une opération mixte logements - maison de santé et pharmacie, et à la suite de l'avancement du projet, la collectivité doit devenir propriétaire du tènement foncier pour pouvoir procéder aux travaux préparatoires avant le rachat par l'opérateur immobilier afin de pouvoir procéder à la réalisation du projet.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires pour permettre le mandatement du rachat du bien foncier pour un montant de 848 973.75 €,

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative comme suit :

- Augmentation de crédits pour le compte 21328 opération 331 du montant de 850 000.00 €

En contrepartie

- Augmentation de crédits pour le compte 10222 du montant de 130 000.00 €
- Diminution de crédits pour le compte 21351 opération 337 du montant de 120 000.00 €
- Diminution de crédits pour le compte 2151 opération 101 du montant de 75 000.00 €
- Diminution de crédits pour le compte 2158 opération 157 du montant de 225 000.00 €
- Diminution de crédits pour le compte 2315 opération 320 du montant de 150 000.00 €
- Diminution de crédits pour le compte 2315 opération 321 du montant de 150 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20261103-2026-010-009-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Le détail de cette décision modificative se présente donc comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	130 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**130 000.00 €**
D-21328-331 : PHARMACIE	0.00 €	850 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-337 : CHAPELLES	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-101 : OUVRAGES ET GENIE CIVIL	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-157 : EAU DE SOURCE COL DU PETIT ST BERNARD	225 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**420 000.00 €**	**850 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2315-320 : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE MALGOVERT SECTEUR 3	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-321 : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE MALGOVERT SECTEUR 2	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**300 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	720 000.00 €	850 000.00 €	0.00 €	130 000.00 €

Considérant que cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes en section investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➔ **VOTE** les crédits budgétaires, au niveau des chapitres, comme indiqués ci-dessus.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

La secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ





Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20261103-2026-010-009-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026